

Procès-verbal des délibérations du 17 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre, les membres du conseil municipal de la commune de Noues de Sienne légalement convoqués se sont réunis à la salle multi-activités de Saint Sever Calvados à 20h30, sur la convocation qui leur a été adressée par M. RAVENEL Georges, Maire.

Nom Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir	Absent	Nom Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir	Absent
MADELEINE Patrick	X				LEBRETON Samuel				X
THOMAS Christine	X				LEROYER Claire				X
MARIE Bernard	X				MESLIN Sébastien	X			
BOUVET Mickaël	X				NATIELLE Patrick	X			
DESERT Thérèse	X				VIARD Marie-Josèphe	X			
DUVAL Philippe	X				GUILLOUET Joël	X			
ENGUEHARD Christophe				X	PORET Philippe	X			
HAYWARD Ian				X	PERRODIN Sylvie	X			
HULIN Colette	X				BESNEHARD Patrick	X			
LEBAILLY Pascal				X	BRISON-VALOGNES Coraline	X			
MAUDUIT Serge	X				DAVID Francis	X			
DESLANDES Daniel	X				HUS Céline				X
LEFEVRE Maryline		X	Serge MAUDUIT		LARDAIS Emmanuel				X
BARON-CALBRY Virginie	X				RAVENEL Georges	X			
DESCHAMPS Didier	X				LEROY Bernadette		X	Sandrine JEANNE	
JUHEL Michel				X	CHAPIN Joël	X			
LEBOUTEILLER Chantal	X				TABUT Gaëlle				X
LEMOINE Jean-François				X	BERNE Thomas				X
PATARD Damien				X	CHÉRENCÉ Thierry				X
BAZIN Hervé	X				JEANNE Sandrine	X			
JARDIN Norbert	X				LEMOINE Florian				X
VOISIN Bernard	X				LEROY-FORTIN Emmanuelle				X
BERNARD Lucie	X				MARIE Pierre				X
COSTILS Yves	X				MAZURE Françoise				X
DECHANCE Séverine	X				PONCIN Jérôme				X
DELAFOSSE Françoise				X	PRIME Denis	X			
RENARD Christiane	X				SALLOT Hubert		X	Joel CHAPIN	
					NOURRY Jean-Pierre	X			
XAVIER Adolphe	X				JOSSE Claudine	X			
EUDE Reine	X				GIUDICELLI Nadine	X			
BAZIN Jean-Luc	X				CABUIL Dominique	X			
EUDE Martine	X				LEMENOREL Claude	X			
CORNU Sylviane				X	CHAIGNON Dominique				X
DUMONT Florent				X	FOREST Gaylord				X
JUMEAUX Bernard	X				LE BOUDOUIL Catherine	X			
LESAGE Héléne				X	LECUYER Christophe				X
MARIE Martine				X	PERIER Karine				X
MULLER Jean-Michel	X				PICHARD Maud				X
POULLAIN Louis	X				RENARD Yohan	X			
FAINS Joseph	X				SAINT Yves	X			
PORQUET Benoit				X	VALLEE Régine	X			
					VENISSE Didier				X
FAINS Hervé				X	DUPARD Hervé	X			
LEBASTARD Mireille	X				JAUTEE Sophie	X			
LOUVRIER Sylvain				X	LEHUBY Daniel	X			
ROUYER Jordan				X	BACHELEY Joël	X			
LANGLOIS Roger	X				GASTE Christian	X			
LECOURT Hubert	X				GESNOUIN Garance	X			
BLOUIN Christine	X				GUEZET Stéphane				X
BLOUIN Sabrina				X	JUHEL Pascal				X
DANJOU René				X	LUCAS Guillaume				X
DAUGUET Kelly				X	ROBERT Elisabeth				X
GENARD Laurent				X					X

Date de convocation	Conseillers en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Votants	Excusés	Absents
06/11/2019	103					
Date d'affichage	Quorum	59	3	62		41
06/11/2019	52					

Secrétaire de séance : PERRODIN Sylvie

Georges Ravenel donne lecture des pouvoirs.

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2019 (20h46)

Jean-Pierre Nourry qui avait présidé la séance demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des observations à formuler concernant le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2019 dont un exemplaire leur est parvenu. En l'absence de remarques, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire adjoint propose l'ajout d'un point supplémentaire à la fin de l'ordre du jour :

- Décision modificative n° 2 budget gîtes virement de crédits
- Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cet ajout (20h56).

FONCTIONNEMENT GENERAL

Délibération n°
DCM2019-130

Résultat enquête publique pour déclassement et aliénation de chemins ruraux (21h00)

L'enquête publique relative au :

- Au déclassement et la vente d'une portion de la voie communale des Tesnières commune de Le Gast (délibération D2018-044 du 27 mars 2018) ;
- A la vente du chemin rural situé lieu-dit « la Hervère » sur la commune déléguée de Champ du Boulton (délibération D2018-062 du 29 mai 2018) ;
- A l'aliénation du chemin rural dit de la Mare situé sur la commune déléguée de Le Mesnil Benoist (délibération DCM2019-092 du 28 juin 2019) ;

S'est déroulée pendant une durée de 15 jours consécutifs du jeudi 14 novembre 2019 au jeudi 28 novembre 2019 inclus. M. RAIMBEAULT Michel a été désigné commissaire enquêteur par arrêté municipal n° A2019-116 et s'est tenu à la disposition du public le jeudi 28 novembre 2019 à la mairie déléguée de Le Gast.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Au vu des conclusions favorables du commissaire enquêteur (annexe jointe) et considérant qu'il a été satisfait à toutes les formalités prescrites par la loi, décide :
 - Du déclassement et de la vente d'une portion de la voie communale des Tesnières n° 106 situé sur la commune déléguée de Le Gast bordé par les parcelles 1-19-20-21 section ZE pour un montant de 2000 € ;
 - De la vente du chemin rural situé lieu-dit « la Hervère » sur la commune déléguée de Champ du Boulton bordé par les parcelles 129, 957, 974 section A à raison de 1€50 le mètre linéaire ;
 - De la vente du chemin rural dit de la Mare situé sur la commune déléguée de Le Mesnil Benoist bordé par les parcelles 129, 501, 130 et 414 section A à raison de 1€50 le mètre linéaire ;
 - De charger M. le Maire d'effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue de la prise effective des immeubles.

Délibération n°
DCM2019-131

Comité de jumelage (21h03)

La parole est donnée à Jean-Pierre Nourry qui précise que les statuts du comité de jumelage avec la commune de Niederdorfelden en Allemagne sont au nom de la commune historique de Saint Sever Calvados, il est donc proposé de les modifier et de les mettre au nom de la commune nouvelle de Noues de Siennes.

Il précise que le comité de jumelage fêtera ses 45 ans en 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Autorise la modification des statuts du comité de jumelage afin de les mettre au nom de la commune de Noues de Siennes.

Présentation LN LODGES Nature Etape en Forêt

Guillaume Bocs et Marc Varlusel présente la société LN LODGES Nature qu'ils ont créé pour le site de l'Etape en Forêt et leur projet concernant l'exploitation du site à compter du 1^{er} mars 2020. Ils ont eu un vrai coup de cœur pour le site qu'ils trouvent magnifique. L'objectif est le développement touristique, de développer les animations ainsi que la communication.

L'identité du site est à clarifier, il convient de hiérarchiser les tâches, des recrutements sont en cours. Des partenariats seront mis en place. Selon les possibilités, des activités supplémentaires seront développées (balnéothérapie, parc VTT, beach volley, table de ping-pong, terrain de pétanque, etc...).

**Délibération n°
DCM2019-132**

Approbation des rapports RQPS SIVOM (21h39)

Deux rapports ont été fournis par le SIVOM de Saint Sever pour l'exercice 2018 (tableaux récapitulatifs joints) sur :

- le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif,
- le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable,
- le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

Claude Leménorel, président du SIVOM, présente et commente les tableaux récapitulatifs des indicateurs pour l'eau potable. Il précise que moins d'habitants sont desservis cela est dû au retrait de la commune de Pont-Farcy. Le rendement s'est amélioré, des problèmes de fuites ont été résolus. Le nombre d'impayés a augmenté.

Concernant l'assainissement collectif, les indices n'ont quasiment pas évolué, le prix est relativement élevé car ce sont des petites unités.

Adolphe XAVIER, vice-président du SIVOM, présente et commente le rapport pour l'assainissement non collectif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Emet un avis favorable sur les rapports fournis par le SIVOM au titre de l'exercice 2018 portant sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable, le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement collectif, le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement non collectif.

**Délibération n°
DCM2019-133**

Avis sur la demande d'enregistrement pour l'exploitation d'une unité de méthanisation (21h45)

Il convient d'émettre un avis concernant la demande d'enregistrement présentée par la SARL Centrale Biométhane, pour l'exploitation d'une unité de méthanisation au lieu-dit « le Champ Gaillard » à Sainte Cécile (manche).

L'activité projetée relève du régime de l'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique n° 2781-2b (installations de méthanisation traitant en tout ou partie des déchets non dangereux autre que matière végétale brute, effluents d'élevage, matières stercoraires, lactosérum et déchets d'industries agroalimentaires-quantité de matières traitées étant inférieure à 100 T/j-capacité de traitement de l'installation-89T/jr).

Une consultation du public d'une durée de 4 semaines est ouverte depuis le 25 novembre 2019 jusqu'au 23 décembre 2019 inclus en la mairie de Saint Cécile.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Emet un avis favorable pour la demande d'enregistrement présentée par la SARL Centrale Biométhane pour l'exploitation d'une unité de méthanisation au lieu-dit « le Champ Gaillard » à Sainte Cécile (manche).

**Délibération n°
DCM2019-134**

Compteurs Linky : Retrait de la délibération du 12 novembre 2019 (21h53)

La parole est donnée à Jean-Pierre Nourry qui précise que dans le cadre du contrôle de légalité, la délibération n° DCM2019-125 du 12 novembre 2019 contre le déploiement des compteurs Linky sur le territoire de Noues de Siennes apparaît entachée d'illégalité pour défaut de compétence, considérant que la commune a transféré la compétence de distribution publique d'énergie électrique au SDEC Energie du Calvados.

Par courrier du 2 décembre 2019, la Préfecture demande le retrait de la délibération n° DCM2019-125 du 12 novembre 2019. Jean-Pierre Nourry en donne la lecture. Georges Ravenel précise que l'avis du conseil municipal a quand même été relayé par la presse et que les courriers reçus seront transférés au SDEC Energie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Décide de rapporter la délibération n° DCM2019-125 du 12 novembre 2019.

FINANCES

**Délibération n°
DCM2019-135**

Avenant MO Eco-gîte Saint Manvieu Bocage (21h55)

Il convient d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre du 21/02/2014 avec François Versavel architecte mandataire basé à Honfleur dans le cadre des travaux de bâtiments en gîtes sur Saint Manvieu Bocage pour un taux de rémunération de 12,28823 % soit un total de 32 079,59 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Autorise M. le Maire à signer l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre du 21/02/2014 avec François Versavel architecte pour les travaux de bâtiments en gîtes sur Saint Manvieu Bocage pour un taux de rémunération de 12,28823 % soit un total de 32 079,59 € HT.

**Délibération n°
DCM2019-136**

**Décision modificative n°3 budget général Noues de Sienne valorisation
des RAR (21h57)**

Des modifications d'imputation budgétaire sont proposées pour que l'intégration des restes à réaliser soit valorisée dans le budget de l'année prochaine (l'article lié au code fonction), il convient de procéder à un virement de crédit comme suit :

Chapitre	Article	Code fonction	titulé du comp	Dépenses		Recettes	
				Diminut°	Augmentat°	Diminut°	Augmentat°
Investissement							
20	2031	01	Frais d'étude	12 900,00			
20	2031	020	Frais d'étude		1 200,00		
20	2031	413	Frais d'étude		14 900,00		
20	2031	824	Frais d'étude	3200,00			
20	2051	026	Concession et droits similaires		6 450,00		
20	2051	020	Concession et droits similaires		7 550,00		
21	2111	8221	terrains nus		7 500,00		
21	2111	8223	terrains nus	7500,00			
21	2116	026	cimetière		600,00		
21	21316	026	Equipements de cimetière		200,00		
21	21318	027	Autres bâtiments	11100,00			
21	21318	324	Autres bâtiments		45 300,00		
21	21318	33	Autres bâtiments	57400,00			
21	31218	520	Autres bâtiments		1 500,00		
21	2151	8223	Réseaux de voirie		6 900,00		
21	2188	33	autres		2 000,00		
21	2188	823	autres	2 000,00			
Total investissement					0,00		0,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Valide la décision modificative n° 3 du budget général de Noues de Sienne comme détaillée ci-dessus.

**Délibération n°
DCM2019-137**

Décision modificative n° 2 budget gîtes virement de crédits (21h58)

Afin de pouvoir procéder à la régularisation de la mise à disposition du personnel sur le budget gîtes 65801, il convient de procéder à un virement de crédit comme suit :

Chapitre	Article	Code fonction	Intitulé du compte	Dépenses		Recettes	
				Diminut°	Augmentat°	Diminut°	Augmentat°
Fonctionnement							
011	62872	713	Aux budgets annexes	25 000,00			
012	6215	713	Personnel affecté par la collectivité		25 000,00		
Total Fonctionnement				0,00		0,00	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Valide la décision modificative n° 2 du budget gîtes 65801 comme détaillée ci-dessus ;

Questions diverses

- Georges Ravenel précise qu'un contrat de maintenance (10 églises et 3 parafoudres) a été passé avec la société Fonderie de Cloches Cornille Havard pour un montant annuel révisable de 765 € HT.
- Un tableau sur le bilan 2019 de la destruction des nids de frelons asiatiques a été remis à chaque conseiller.
- Georges Ravenel donne lecture de la lettre concernant le raid académique les 18, 19 et 20 mai 2020. Près de 500 personnes seront accueillies, il est demandé la mise à disposition du terrain de foot et des bâtiments ainsi que le gymnase. Ces demandes seront étudiées.
- Les ambassadeurs du tri ont laissé un rouleau de 25 sacs chez les habitants visités. Georges Ravenel précise que nous ne disposons pas de la liste des personnes déjà desservies, il est rappelé que des sacs jaunes sont désormais disponibles dans les mairies déléguées. Il sera demandé à l'Intercom de la Vire au Noireau la prise en charge du temps passé par un agent communal dans certains endroits de la commune pour le nettoyage après le ramassage des ordures ménagères ou à défaut qu'elle prévoit de mettre en place les moyens.
- Mme Catherine LIOTET la nouvelle Sous-Préfète viendra rencontrer les élus de Noues de Sienne le 15 janvier 2020 à 9h30 à Saint Sever.
- Lors du passage du 40^{ème} Tour de Normandie, il est demandé la mise en place d'un minimum de 22 signaleurs le dimanche 29 mars 2020. Cette information a été remise aux mairies déléguées de Le Gast, de Sept Frères et de Saint Sever dont le territoire est concerné par cette étape. Le tableau devra être retourné pour le 15 janvier 2020.
- Dates des prochaines réunions du conseil municipal : 21 janvier 2020 (Débat d'Orientation Budgétaire), 18 février 2020 (vote des budgets primitifs).

Georges Ravenel souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année à l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h22.

Le Maire de Noues de Sienne,

Georges RAVENEL.



